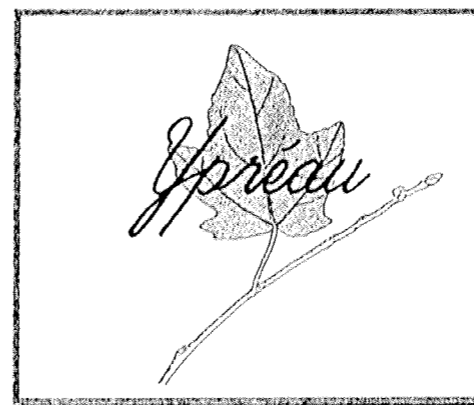




COMMUNE DE SAULZOIR

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Principes Généraux



* **Ypréau S.A.R.L.**, 8/33, rue Anatole France,
59282 Douchy-les-Mines, Tél. / Fax.: 03.27.44.37.89.

* **André Dufour**, le moulin des pierres à
Troisville, 59980 Bertry, Tél.: 03.27.76.28.20,
Fax.: 03.27.85.41.16.

* **Alter Ego Conseil S.A.R.L.** 54,
avenue Villars, 59300 Valenciennes,
Tél.: 03.27.41.21.26, Fax.: 03.27.41.21.27.

Date :12/03/1998.

946207.DOC








Sommaire

1. SYNTHÈSE DES PRINCIPES GÉNÉRAUX :	4
2. LIEUX ENVISAGÉS :	6
2.1. Entrée de commune, vers Haspres :	6
2.1.1. Enjeux :	6
2.1.2. Programme d'aménagement du site :	6
2.2. Ancienne voie ferrée :	8
2.2.1. Enjeux :	8
2.2.2. Programme d'aménagement du site :	8
2.3. Place de la Gare :	9
2.3.1. Enjeux :	9
2.3.2. Programme d'aménagement du site :	9
2.4. Entrée de commune, vers Vendegies-Sur-Ecaillon :	9
2.4.1. Enjeux :	9
2.4.2. Programme d'aménagement du site :	9
2.5. Rue du Maréchal Foch :	11
2.5.1. Enjeux :	11
2.5.2. Programme d'aménagement du site :	11
2.6. Parking, écoles - salle de sport :	11
2.6.1. Enjeux :	11
2.6.2. Programme d'aménagement du site :	11
2.7. Grand'Place :	11
2.7.1. Enjeux :	11
2.7.2. Programme d'aménagement du site :	11
2.8. Place de la Mairie :	12
2.8.1. Enjeux :	12
2.8.2. Programme d'aménagement du site :	12
2.9. Itinéraires :	12
2.9.1. Enjeux :	12
2.9.2. Programme d'aménagement du site :	12
2.10. Coulée verte :	13
2.10.1. Enjeux :	13
2.10.2. Programme d'aménagement du site :	13
2.11. Entrée de commune, vers Villers-En-Cauchies :	13
2.11.1. Enjeux :	13
2.11.2. Programme d'aménagement du site :	13
3. BIBLIOGRAPHIE	13
4. ANNEXE I : COMPTE-RENDU DES DÉBATS DU 28/3/98, A 16 HEURES :	14

Synthèse des Principes Généraux

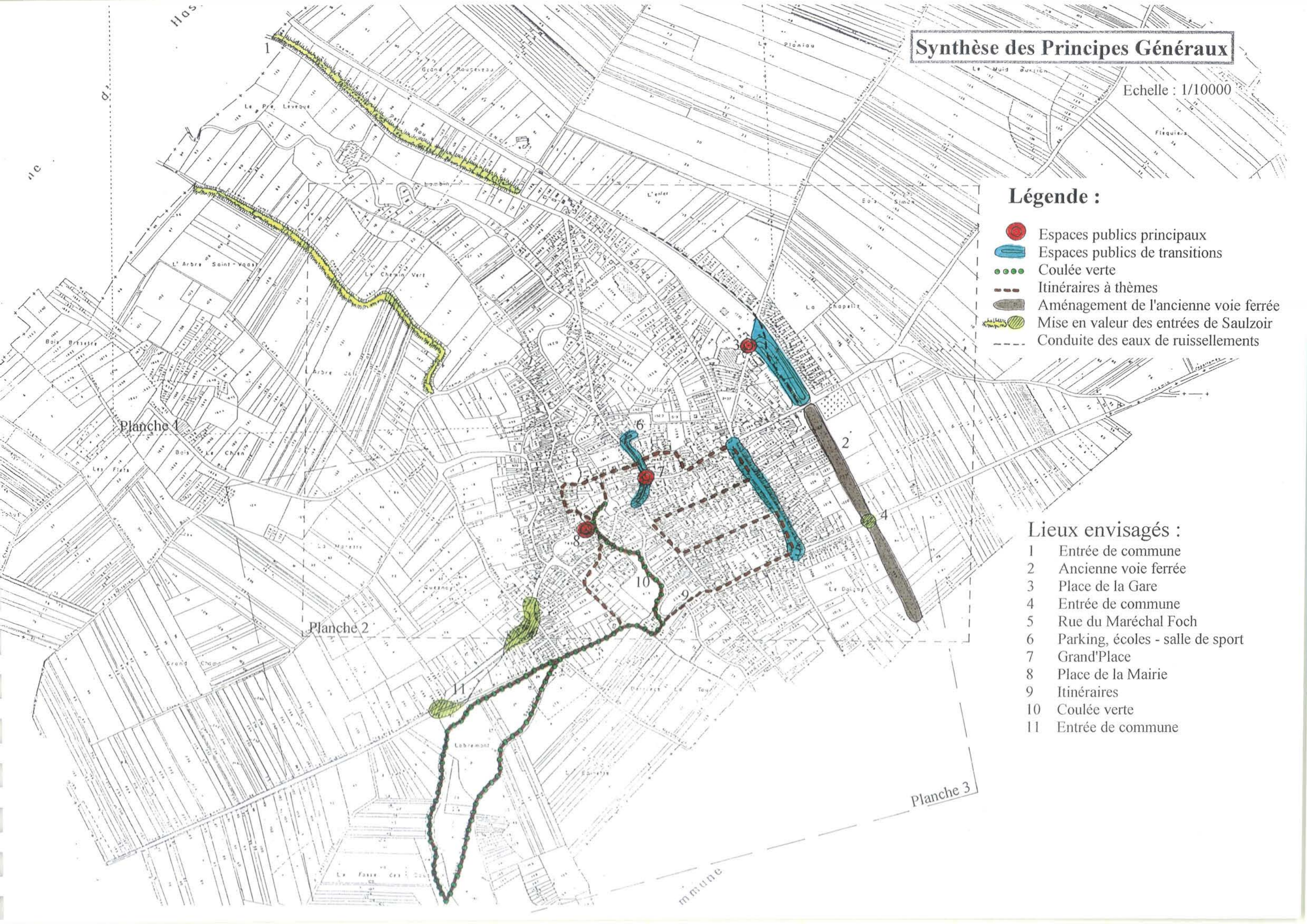
Echelle : 1/10000

Légende :

-  Espaces publics principaux
-  Espaces publics de transitions
-  Coulée verte
-  Itinéraires à thèmes
-  Aménagement de l'ancienne voie ferrée
-  Mise en valeur des entrées de Saulzoir
-  Conduite des eaux de ruissellements

Lieux envisagés :

- 1 Entrée de commune
- 2 Ancienne voie ferrée
- 3 Place de la Gare
- 4 Entrée de commune
- 5 Rue du Maréchal Foch
- 6 Parking, écoles - salle de sport
- 7 Grand'Place
- 8 Place de la Mairie
- 9 Itinéraires
- 10 Coulée verte
- 11 Entrée de commune



1. Synthèse des Principes Généraux :

(Et rappel des actions à mener du diagnostic)

1.1. Entrée de commune, vers Haspres : l'aménagement de l'entrée venant d'Haspres le long de la R.D. 955 par le renforcement et la mise en valeur de la présence de la vallée de la Selle, en liaison avec les complexes biologiques.

1.2. Ancienne voie ferrée : l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en plusieurs étapes et priorités, la collecte des eaux de ruissellement, l'extension possible des prairies, l'enlèvement du pont sur la R.D. 114, l'aménagement de l'espace vert en liaison avec la place de la Gare et les itinéraires.

1.3. Place de la Gare : l'aménagement d'une place publique à part entière.

1.4. Entrée de commune, vers Vendegies-Sur-Ecaillon : l'aménagement d'espaces piétonniers, et introduction des espaces jouxtant cette entrée.

1.5. Rue du Maréchal Foch : l'aménagement et la mise en valeur du patrimoine de la rue.

1.6. Parking, écoles - salle de sport : l'aménagement des espaces de la future salle de sport, de sa nouvelle entrée et la liaison avec la Grand Place.

1.7. Grand'Place : l'aménagement de la Grand'Place et du carrefour entre les R.D. 955 et 114, en liaison avec la coulée verte, et le nouvel accès au complexe sportif et aux écoles.

1.8. Place de la Mairie : l'aménagement et la proposition d'urbanisation en liaison avec la coulée verte proposée et les thèmes de randonnées.

1.9. Itinéraires : l'aménagement des itinéraires faisant la liaison avec les différentes entités de la commune, avec sur chacun d'entre eux un thème développé (La géologie et l'hydrologie sur la commune, et la mise en valeur particulière de la Roche d'Obrémont et la Selle ; L'architecture et l'histoire de la commune sur base du potentiel communal, et la faune et la flore en liaison avec la Selle).

1.10. Coulée verte : L'aménagement de la coulée verte faisant la liaison biologique entre les prairies de la Roche d'Obrémont et le centre de la commune, rétablissant une liaison physique de la Selle en aval et en amont de la Bibliothèque.


1.11. Entrée de commune, vers Villers-En-Cauchies : l'aménagement de l'entrée proche de la Roche d'Obrémont en liaison avec la coulée verte.

Haspres

Planche 1

Echelle : 1/5000

Légende :

 Massifs végétaux indigènes

Lieux envisagés :

1 Entrée de commune



2. Lieux envisagés :

2.1. Entrée de commune, vers Haspres :

2.1.1. Enjeux :

Renforcer l'identification du lieu et le complexe naturel, c'est-à-dire soutenir le caractère du versant ou de la vallée de la Selle dans son aspect naturel, au moyen d'un aménagement léger et adapté au site, sans occulter les perspectives et points de vue à partir du chemin vert ou de la R.D. 955.







2.1.2. Programme d'aménagement du site :

Aménagement léger par la plantation d'arbustes et d'arbres indigènes aux caractéristiques locales de la vallée, tels que : charmes, chênes, hêtres, prunelliers, sorbiers,...

Plantation non pas régulière, mais d'apparence aléatoire comme la nature peut l'engendrer.

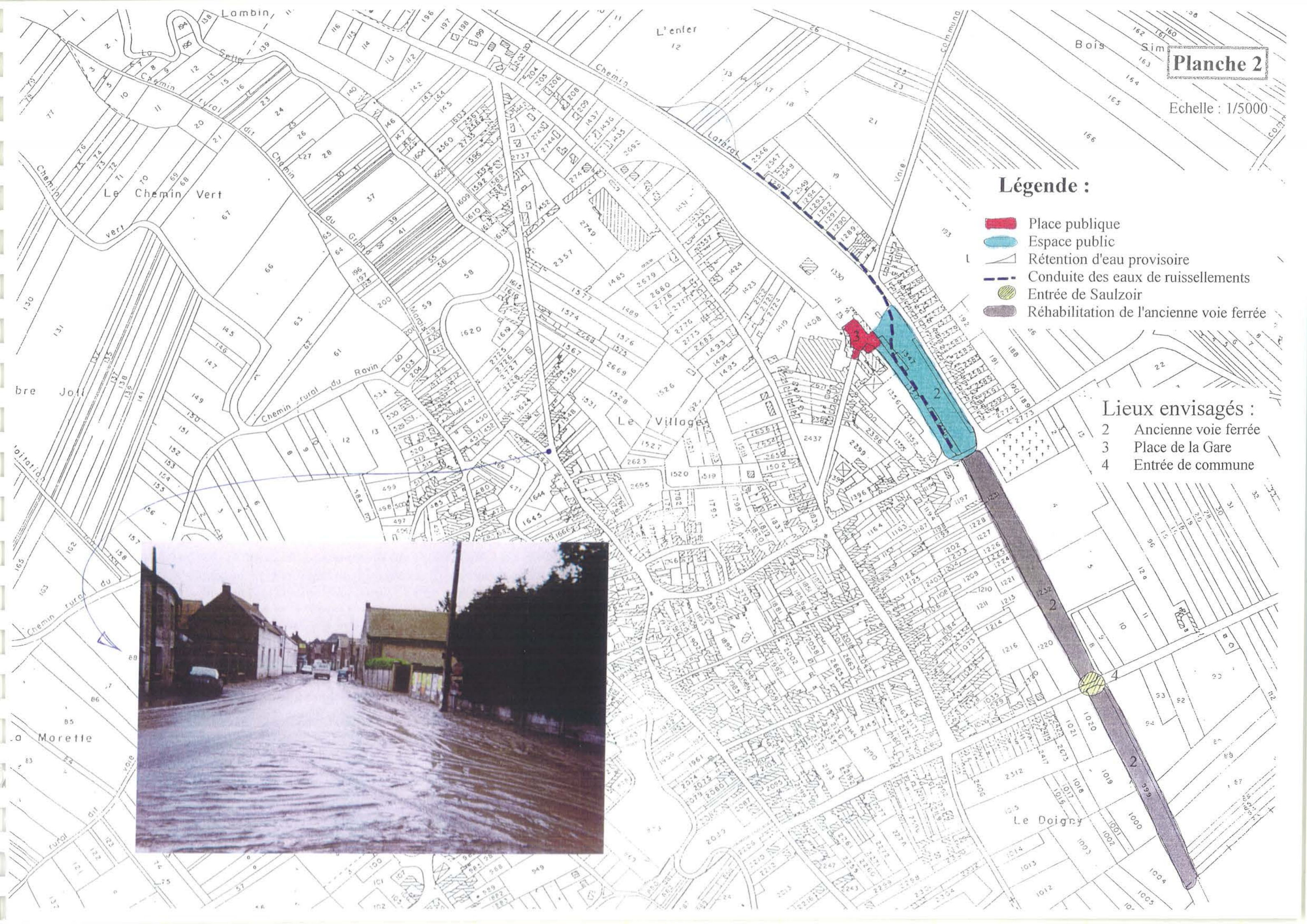
Soutien de la vallée à partir du Chemin vert et de la R.D. 955., avec un renforcement de la présence végétale à l'entrée de la commune en venant de la commune d'Haspres.

Légende :

-  Place publique
-  Espace public
-  Rétention d'eau provisoire
-  Conduite des eaux de ruissellements
-  Entrée de Saulzoir
-  Réhabilitation de l'ancienne voie ferrée

Lieux envisagés :

- 2 Ancienne voie ferrée
- 3 Place de la Gare
- 4 Entrée de commune



2.2. Ancienne voie ferrée :

2.2.1. Enjeux :

L'écoulement des eaux de surface a un impact négatif sur la commune elle-même. Le fait qu'une conduite, passant sous l'ancienne voie ferrée, soit pratiquement obstruée aujourd'hui, aide la commune à se préserver de petites catastrophes locales (un exemple est illustré par une photographie prise par temps d'orage). Comme le diagnostic a pu le mettre en évidence, les coulées de boues sont toujours possibles aujourd'hui. Nous devons réagir pour remédier à ce problème, le cadre de vie est l'occasion de trouver des solutions au niveau communal, mais aussi l'occasion d'une réflexion plus générale, alliant la bonne volonté des particuliers, des agriculteurs, et des élus, au service de chacun d'entre nous. Ainsi une action conjointe et concertée la plus large possible aura des effets bien plus efficaces, que la seule intervention communale.

L'ancienne voie de chemin de fer a arrêté le développement de la commune au N-E (cf. diagnostic), nous pouvons proposer pour l'aire disponible près de la gare l'aménagement d'un espace public pour accueillir les habitants de la commune. Pour sa partie Sud, nous avons aujourd'hui le choix entre,

l'utilisation des espaces disponibles tels qu'ils sont, en les affectant en espaces publics et en valorisant les points forts (développement végétal et intérêt biologique dans sa limite avec Montrécourt, de manière isolée, tout en permettant des connexions futures extérieures, mais sujettes au bon vouloir des particuliers). Et en améliorant les faiblesses du parcours et en réaménageant la décharge pour permettre une continuité entre l'espace de la gare et l'espace en limite de Montrécourt.

le remblaiement de la dernière partie de la voie dans sa limite avec Montrécourt, de la même façon qu'ont été traitées les précédentes sections de la voie, et d'affecter ces parties à l'élevage et à la création de prairies, dans sa partie Sud.

2.2.2. Programme d'aménagement du site :

Conduites des eaux de surfaces et rétention d'eau dans un site choisi et création de fossé ou d'une noue permettant la stagnation et la création de mini-bassin d'orage pour soulager la commune des écoulements ponctuels et destructeurs dans sa partie urbanisée. Création d'un espace public et de repos pour les habitants de la commune proche de la place de la Gare, en améliorant le minéral, le végétal, et le mobilier.

2.2.2.1. Première solution :

L'aménagement des espaces au Sud du cimetière, en espaces publics et itinéraires en liaison avec l'existant, crée ainsi une alternative aux randonnées du conseil Général (à condition d'en faire autant sur Montrécourt !). Et création de mise en valeur du site de développement végétal sur les talus de l'ancienne voie ferrée.

2.2.2.2. Deuxième solution :

Réaffectation des espaces en prairies, avec présence du végétal et renforcement des plantations caractéristiques du lieu, il s'agit encore de plantations irrégulières et adaptées. Des analyses de sol devront être faites pour envisager cette solution, surtout dans la décharge.

2.3. Place de la Gare :

2.3.1. Enjeux :

Conserver les traces du patrimoine et mettre en valeur les bâtiments intéressants du site. Aménager les accès aux entreprises afin d'en valoriser l'image de marque. Affirmer l'accès à l'espace public.

2.3.2. Programme d'aménagement du site :

Créer une place publique à part entière, en liaison avec l'espace gagné sur l'ancienne voie ferrée, en limitant la surface du minéral et en rendant au végétal une place importante. Rendre au piéton et aux habitants cet espace, aujourd'hui livré aux véhicules motorisés, en réorganisant les espaces, les accès, les aires de repos et de stationnement.

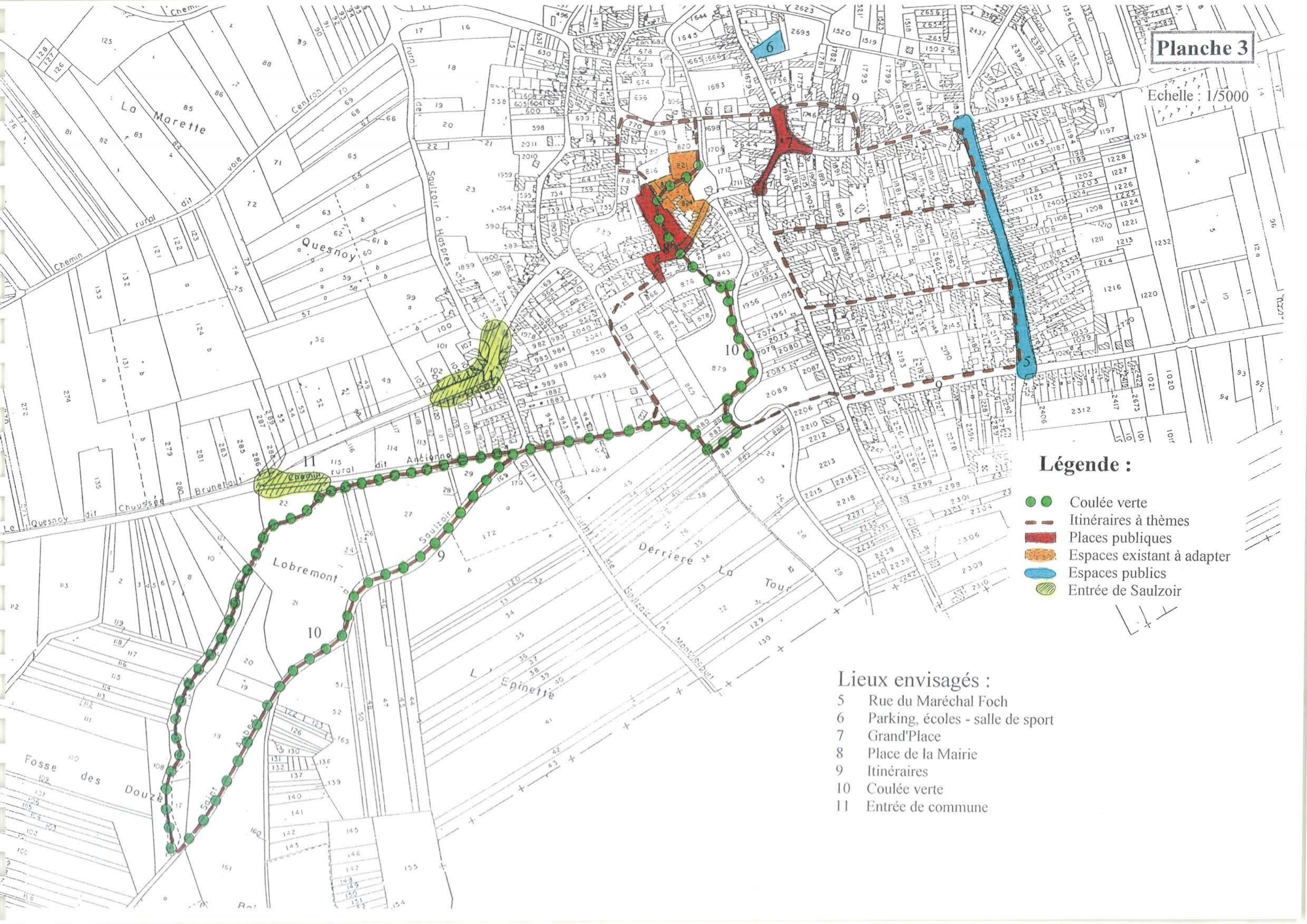
2.4. Entrée de commune, vers Vendegies-Sur-Ecaillon :

2.4.1. Enjeux :

Donner une image et une impression positives à toute personne entrant ou sortant de Saulzoir, et limiter l'importance des faiblesses du site (en liaison avec la réhabilitation de l'ancienne voie).

2.4.2. Programme d'aménagement du site :

L'enlèvement du pont de la R.D. 114. La continuation des aménagements de la R.D. 114 entamés et des espaces piétonniers, et l'introduction des espaces jouxtant cette entrée de commune (l'ancienne voie ferrée).



- Légende :**
- Coulée verte
 - Itinéraires à thèmes
 - Places publiques
 - Espaces existant à adapter
 - Espaces publics
 - Entrée de Saulzoir

- Lieux envisagés :**
- 5 Rue du Maréchal Foch
 - 6 Parking, écoles - salle de sport
 - 7 Grand'Place
 - 8 Place de la Mairie
 - 9 Itinéraires
 - 10 Coulée verte
 - 11 Entrée de commune

2.5. Rue du Maréchal Foch :

2.5.1. Enjeux :

Créer un espace public et mettre en valeur le patrimoine de la rue, et non pas comme aujourd'hui un espace réservé aux véhicules motorisés roulant ou non.
L'architecture de la rue est caractéristique de la commune de Saulzoir et de son passé artisanal.
L'aménagement pourra aider à renforcer son identité par la mise en valeur de son environnement.

2.5.2. Programme d'aménagement du site :

Création de trottoir et d'espaces de repos, soutenus par un double alignement d'arbres.
Réorganiser la circulation piétonne et la circulation des véhicules roulant dans cette rue secondaire et locale, en redonnant la place principale aux habitants et piétons.

2.6. Parking, écoles - salle de sport :

2.6.1. Enjeux :

Les enfants se rendant à l'école, et les parents les y conduisant, doivent prendre énormément de précautions en descendant du véhicule ou en se stationnant, aux heures de pointes, au pourtour de la R.D.955.
Ce site est une possibilité de libérer la forte circulation de la R.D. en créant un parking adapté, loin des préoccupations des circulations de la R.D. 955.
L'accès arrière aux écoles renforce la sécurité des enfants à leur rentrée d'école.
L'accès au complexe sportif peut également se faire par cette nouvelle entrée pour toutes les activités futures pouvant s'y créer (voire déjà présentes).

2.6.2. Programme d'aménagement du site :

Création d'une entrée au futur complexe sportif, et d'un stationnement pour les écoles et autres activités sportives.
Adaptation des entrées respectives à chacune de celle-ci.

2.7. Grand'Place :

2.7.1. Enjeux :

L'étroitesse du passage entre les R.D. 955 et R.D. 114, reporte aujourd'hui certains camions effectuant un demi-tour sur la Grand'Place. Permettre ce passage dans le carrefour à l'intersection des R.D. permettrait d'alléger la circulation sur la place, et restituerait aux piétons et habitants leur importance. La réflexion doit donc se faire sur les deux carrefours simultanément, ainsi que l'intégration des accès aux écoles, de manière à sécuriser l'ensemble des utilisateurs des espaces, et de recréer une vraie place publique.

2.7.2. Programme d'aménagement du site :

Agrandissement du carrefour entre les deux R.D. pour permettre le passage des camions dans les deux sens de circulation.
Diminution de l'importance de l'emprise de la circulation motorisée sur la Grand'Place.
Mise en valeur de la chapelle et création, dans la mesure du possible d'une vraie place publique.

Réorganisation des circulations sur l'ensemble du périmètre (apparaissant sur le plan), ainsi qu'une meilleure répartition des stationnements, en relation avec le projet près des écoles et du complexe sportif.

2.8. Place de la Mairie :

2.8.1. Enjeux :

Création du vrai centre de la commune, à l'image de l'identité ou des caractéristiques de celle-ci.
Un centre de commune pour être pérennisé doit être animé, sans habitant, il n'y a pas de centre, et pour donner envie de s'installer à de nouvelles familles, il faut être attractif.
Des logements ouverts à tous semblent être une piste intéressante, pour créer la place, comme un nouvel espace défini par des fronts bâtis.
La nouvelle place devra intégrer ces nouveaux bâtiments, générant de nouvelles circulations, et de nouvelles animations (marchés...).

2.8.2. Programme d'aménagement du site :

Création de cinq à quinze logements ouverts à toute population désireuse de s'y installer.
Création d'une nouvelle place publique, en y intégrant la coulée verte, les itinéraires et l'existant.
Réorganiser et intégrer les espaces jouxtant la nouvelle place en fonction de celle-ci, principalement au niveau des circulations (motorisée ou non) et des stationnements.
Utilisation et aménagement du bosquet en bordure de Selle, comme aboutissement de la coulée verte (de l'extérieur vers l'intérieur de la commune).
Utilisation et mise en valeur du végétal déjà présent aujourd'hui, en parallèle avec la coulée verte.

2.9. Itinéraires :

2.9.1. Enjeux :

Support à la découverte de la commune et de ses richesses, ils feront découvrir la commune d'une autre façon à ceux qui la connaissent bien, et feront mieux connaître la commune aux randonneurs ou curieux intéressés par la géologie, l'hydrologie, l'histoire, l'architecture, la faune et la flore.
Une meilleure connaissance du lieu où l'on vit est souvent parallèle à un meilleur respect des aménagements existants, réalisés pour ses habitants.

2.9.2. Programme d'aménagement du site :

Les différents thèmes décrits ci avant devront être balisés, et une information respective devrait apparaître sur les sites tel que : la roche d'Obrémont (géologie et hydrologie, faune et flore), la Selle (hydrologie, faune et flore), la place de la Mairie (Histoire et architecture), l'église (Histoire et architecture), la rue du Maréchal Foch (Histoire et architecture).
En parallèle, des plaquettes devraient être éditées, à l'instar de ce qui se fait par le conseil Général pour les promenades et randonnées, pour permettre une meilleure information des richesses de Saulzoir (auprès des offices du tourisme, entre autres).
En plus du mobilier, des revêtements, et du balisage nécessaire à une telle opération, des aménagements ponctuels et adaptés au site seront préconisés, tels que : l'entretien léger près de la roche d'Obrémont, la création de nouveaux sentiers le long de la Selle et à proximité de la place de la Mairie, la création d'espaces de repos là où apparaîtraient des informations.

2.10. Coulée verte :

2.10.1. Enjeux :

Son but essentiel est surtout de :

- * canaliser les eaux de ruissellement en réduisant les coulées de boue et en acheminant l'eau vers son exutoire naturel la Selle, et en créant des bassins de rétention et d'infiltration réparti tout au long de la coulée verte;

- * favoriser les échanges (y compris les poissons ; concertation avec les habitants, et surtout le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la Selle dans le cadre du contrat de rivière) entre les versants et la vallée sur le plan biologique (cf. Diagnostic : la liaison biologique entre les prairies de la Roche d'Obrémont et le centre de la commune), ainsi qu'une continuité entre l'amont et l'aval du barrage principal de la Selle.

2.10.2. Programme d'aménagement du site :

Création d'une nouvelle liaison entre l'amont et l'aval du vannage de la bibliothèque, permettant le passage biologique, et le rétablissement partiel du fossé disparu ces dernières décennies.

Renforcer le corridor biologique entre le sud de la commune et la vallée de la Selle.

Renforcer l'image de la Selle et sa perception, et éviter sa disparition visuelle du centre de la commune, en profitant de l'aménagement de la place de la Mairie pour accentuer la présence de l'eau.

Remédier au problème sporadique de l'écrasement du drainage entre la ferme du château et la Selle, par la création de fossé et de surface inondables au point bas.

Renforcer la présence du végétal au centre de la commune.

Canaliser le cheminement des eaux de ruissellement du bassin versant, de la roche d'Obrémont vers la Selle à l'aval du vannage de la bibliothèque.

2.11. Entrée de commune, vers Villers-En-Cauchies :

2.11.1. Enjeux :

La station de pompage et le poste des télécommunications ne mettent guère en valeur cette entrée de commune. Nous pouvons y remédier, en profitant de ces aménagements pour créer un nouveau point d'entrée pour les visiteurs et par la constitution d'un stationnement, point de départ vers la roche d'Obrémont, et pourquoi pas ensuite découvrir le centre, par la coulée verte et ses itinéraires ?

2.11.2. Programme d'aménagement du site :

Création d'un point d'entrée, à l'extérieur du centre de la commune pour rejoindre les itinéraires et le centre à pieds.

Valorisation du site en intégrant si possible le poste des télécommunications, la station de pompage, et la mise en valeur du site de la roche d'Obrémont.

Mise en valeur du Calvaire et du patrimoine architectural (les fermes).

3. Bibliographie

- * POS de la commune de Saulzoir.
- * Cadastre de la commune de Saulzoir de 1990.
- * Diagnostic du F.A.C.V. 1998.

4. Annexe I : Compte-rendu des débats du 28/3/98, à 16 heures :

Après l'introduction faite par Monsieur Monsergent (M. le Maire), et la présentation des Principes Généraux par Monsieur Bouillard (Ypreau S.A.R.L.) quelques points ont été relevés, par **les habitants de la commune**:

* La rue de Verdun (longeant le nouvel espace vert, sur l'ancienne voie ferrée) :

- 1- pourquoi conserver les barrières en béton en limite des propriétés privées et de la voie publique ?
- 2- les parkings spontanés créent des problèmes de sécurité dans la rue, principalement pour les enfants !
- 3- pourquoi ne pas créer des nouveaux parkings, l'espace vert va attirer d'autres personnes ?
- 4- les enfants du quartier demande la réalisation d'un bicross !

La réponse des **élus** aux habitants:

* La rue de Verdun (longeant le nouvel espace vert, sur l'ancienne voie ferrée) :

- 1- pour éviter les jeux des enfants à cet endroit, et les parkings spontanés.
- 2- c'est une rue en impasse, le stationnement est prévu en alternance, et il est prévu 2 places de parking par habitations.
- 3- les gens peuvent bien venir à pied dans l'espace vert.
On peut créer une raquette de demi-tour au fond, et des nouveaux parkings, mais il faut considérer la place de la voiture dans notre environnement, et le coût de nouvelles surfaces minérales. vous souhaitez supprimer une partie de l'espace vert, pour du parking ?
- 4- une orientation sportive est nécessaire sur la commune, la réflexion est en cours, faut-il prévoir un bicross, ou réserver ce budget pour la création d'une salle de sport ?

Question des **élus** aux bureaux d'études :

* Entrée de commune, en venant d'Haspres, comment voyez-vous cet aménagement ?

Réponses des **élus** aux bureaux d'études :

* La place de la Mairie

Par la création de + ou - 5 logements pour personnes âgées dans un quartier calme !

La réponse des **bureaux d'études** aux habitants:

* La rue de Verdun (longeant le nouvel espace vert, sur l'ancienne voie ferrée) :

- 1- les enfants pourront jouer dans le nouvel espace vert, des aires de jeux peuvent y être prévues, en plus des aires de repos et de promenade.
- 3- en plus du parking prévu dans la rue, en face du cimetière un autre parking existe et est tout proche des habitations et de l'espace vert, mais une réflexion sera menée sur l'ensemble de ces questions et du quartier.
Le coût de création d'un parking est de 4 000,00 francs ! à mettre en relation avec le budget de la commune, et les priorités.
- 4- un bicross demande un gros investissement (terrassment conséquent) et une gestion coûteuse, il faut éviter l'accès au 2 roues motoriser (création de clôture, de portails,...) pour éviter les bruits à proximité du bâti ! Attention à l'effet de mode (ou lubie passagère) chez les jeunes !

La réponse des **bureaux d'études** aux élus:

* Entrée de commune, en venant d'Haspres, il s'agit d'un aménagement permettant une identification affirmée de la vallée de la Selle et les échanges biologique présenté dans le diagnostic. Concrètement matérialisé par la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes le long de la R.D.955 et le chemin vert, mettant en valeur la vallée de la selle, par un soutien des perspectives et point de vue.

Question, et remarques des **bureaux d'études** aux élus :

* La place de la Mairie

Comment voyez-vous son aménagement ?

Attention à l'incompatibilité du squat des espaces par les jeunes (une vingtaine de jeunes s'y trouve pour le moment), et la création de logement pour personnes du troisième âge !